



Rappels concernant la ressource en eau

En réponse aux questions posées premièrement par Madame Aubert et maintenant par un « collectif » :

Veillez trouver ci dessous les liens consultables à tout moment qui répondent à la majorité des questions posées :

Béals dans le blog

- 2014 <https://www.lespinassiere.com/blog/mairie/beals-info-de-patick-santoul.html> Sahuc
- 2015 <https://www.lespinassiere.com/blog/mairie/chantier-du-sarrat.html>
- 2016 <https://www.lespinassiere.com/blog/mairie/beals-gestion-2016.html> Sahuc/Sarrat
- 2016 <https://www.lespinassiere.com/blog/mairie/beal-du-sarrat.html>
- 2017 <https://www.lespinassiere.com/blog/mairie/chantier-du-sarrat-1.html>
- 2017 <https://www.lespinassiere.com/blog/mairie/nouvelles-du-printemps.html>
- 2019 : <https://www.lespinassiere.com/blog/mairie/des-nouvelles-des-beals.html> Ville + Sarrat
- 2020 : <https://www.lespinassiere.com/blog/mairie/beal-du-sarrat-1.html>

Béals dans album :

- 2009 : <https://www.lespinassiere.com/album-photos/photos-de-la-commune/2009-concordia/> Béal de la ville
- 2013 : <https://www.lespinassiere.com/album-photos/photos-de-la-commune/beal-de-sahuc-par-les-jeunes/>

Eau potable dans le blog :

- <https://www.lespinassiere.com/blog/mairie/conduite-d-eau-de-la-ville.html> 2020 programme
- <https://www.lespinassiere.com/blog/mairie/des-nouvelles-de-la-mairie.html>
- <https://www.lespinassiere.com/blog/mairie/reunion-publique.html> 2015 Réunion publique ARS

Eau potable dans l'album :

- 2012 <https://www.lespinassiere.com/album-photos/photos-de-la-commune/2012-captage-castagnet/>

Eau potable contrôle de légalité en 2016 : <https://www.lespinassiere.com/pages/mairie/conseil-municipal/eau/controle-de-legalite.html>

Béal à l'adresse des visiteurs

- <https://www.lespinassiere.com/pages/tourisme/sejourner/quelques-conseils/page.html>

Pour les gens qui n'ont pas internet, veuillez contacter le Maire ou la première adjointe pour prendre rendez vous.

Pour les gens qui se posent des questions sur la provenance de l'eau d'arrosage des jardins d'emmaus, nous rappelons que toutes leurs installations sont visibles depuis l'espace public. N'importe qui peut donc vérifier et contrôler l'origine de l'eau utilisée.

L'eau utilisée par la chévrerie est obligatoirement de l'eau potable de par les règles sanitaires qui lui sont imposées par l'ars (organisme d'état en charge des contrôles sanitaires).

Réglementairement les piscines peuvent être remplies avec de l'eau potable lorsque la ressource le permet. Par civisme, certains remplissent leur piscines avec le béal !

Tous ont le droit de se poser des questions et le devoir d'aller chercher des réponses.

Le Conseil Municipal se fera un plaisir de recevoir ce collectif.

Nous remercions le civisme des administrés qui, quand ils ont réalisé leur consommation, ont réagi de manière citoyenne.

Démocratiquement votre,

Le Conseil Municipal